

Bal/Gab.

ORDONNANCE N° 42/43 DU 11 MARS 1954  
MODIFIANT LE LOTISSEMENT DES PARCELLES  
DANS LA CIRCONSCRIPTION URBAINE  
DE KIGALI.

Pour le Gouverneur Général faisant fonctions,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Commissaire Provincial,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du  
Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit  
à l'exécution de cette loi;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 1943, sur la  
vente et la location des terres domaniales rendu exécutoire au  
Ruanda-Urundi, par l'ordonnance n° 54 T.F. du 10 novembre 1943;

Vu l'ordonnance n° 35 du 27 décembre 1927 créant la  
circonscription urbaine de Kigali;

Revu les ordonnances n° 6 T.F. du 11 janvier 1947,  
42/37 du 11 mai 1950, 42/163 du 30 décembre 1950, 42/23 du 9  
mars 1951, 42/87 du 14 juillet 1952 et 42/5 du 20 janvier 1953,

ORDONNE :

Article un.

Le lotissement des parcelles de la circonscription  
urbaine de Kigali est modifié conformément aux indications figu-  
rant au plan ci-annexé.

Article deux.

La présente ordonnance entre en vigueur le 11 mars  
1954.

Usumbura, le 11 mars 1954.  
s) C. HALAIN.

Copie certifiée conforme  
aux fins d'affichage aux  
Résidences du Ruanda et  
de l'Urundi.  
Usumbura, le 12 mars 1954.  
Le Secrétaire Provincial, a.i.  
L. DELCOURT.

